

MOBILITÉS FAMILIALES ET SPATIALES DES ENFANTS EN CÔTE-D'IVOIRE

Patrice VIMARD, Agnès GUILLAUME

Quelques rappels chiffrés (1)

La mobilité des enfants entre les familles est un phénomène courant en Afrique de l'Ouest. Elle résulte d'une déléation des rôles parentaux, d'une durée plus ou moins longue, des parents biologiques vers d'autres individus. L'importance de cette déléation parentale est très variable selon les populations. Certaines sociétés l'excluent presque totalement comme les Tallensi du Ghana où, dans les années quarante, seulement 2 % des enfants ne vivaient pas avec leurs ascendants directs (Fortes, 1949). Des données comparables auraient pu être obtenues pour les Konkamba, les Tiv et les Ibo. En revanche, d'autres populations ont développé et même institutionnalisé cette pratique, soit exclusivement dans le cadre de la parentèle des enfants, par exemple les Krou, mais aussi de manière régulière lors d'échanges socialement plus larges avec des non apparentés comme chez les Ashanti, les Ewe et les Yoruba (Goody, 1978).

Dans les sociétés qui le pratiquent, le placement d'enfants hors de leur famille nucléaire d'origine est relativement fréquent si l'on en juge par quelques données nationales ou régionales qui ont pu être obtenues. On peut citer les chiffres de 18 %, pour les enfants de moins de onze ans, au Ghana en 1971 (Isiugo-Abanihe, 1983), de 18 à 26 % au Gonja, au Nord-Ghana, en 1956 et 1964 (Goody, 1982) et de 18 % également dans le Sud-Est du Togo en 1976 (Locoh, 1984).

Les causes de cette mobilité

Dans les sociétés africaines traditionnelles, un enfant appartient au lignage de son père ou à celui de sa mère selon le système lignager en vigueur. C'est là le principe fondateur de cette pratique de la circulation des enfants. Il en résulte en effet que la socialisation des

(1) Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une collaboration entre l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (E.N.S.E.A.) et l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (ORSTOM).

plus jeunes est sous la responsabilité collective de l'ensemble de leur lignage et non sous celle de leurs seuls géniteurs ; l'exercice quotidien de cette responsabilité peut donc être attribué à l'une des familles, ou l'un des membres, du collectif lignager.

Ce principe est activé tout d'abord par le rôle essentiel des mères dans l'éducation des enfants avec toutes les charges, en temps et en argent, qui pèsent sur elles. L'ensemble de ces charges excède souvent, selon le moment du cycle familial où elles se trouvent, leurs disponibilités matérielles et elles sont amenées à confier à d'autres femmes, plus à même de les supporter, les enfants dont elles ne peuvent plus momentanément s'occuper (Frank, 1986). Ensuite ce principe est réactivé par la nécessaire adéquation des effectifs de producteurs et de consommateurs dans chaque groupe domestique, qui conduit essentiellement à une redistribution des jeunes individus entre les unités familiales.

Ces éléments se trouvent renforcés par des données plus circonstancielles. Il s'agit tout d'abord de la mobilité matrimoniale, quelquefois très intense ; celle-ci provoque un éclatement de la cellule parentale et une redistribution des enfants selon leur sexe et leur âge, entre plusieurs ménages : celui du père, de la mère mais aussi d'autres parents (Quesnel, Vimard, 1988). On note ensuite l'impact de la différenciation géographique en infrastructures de formation et de santé qui s'opère de plus en plus sur le territoire des Etats d'Afrique de l'Ouest. Ainsi pour la poursuite de leurs études, les enfants, notamment ceux des milieux ruraux, doivent-ils être placés dans des familles résidant à proximité de ces lieux d'éducation scolaire ou professionnelle (2).

De même, pour se rapprocher des structures sanitaires (maternités, centres de santé, thérapeutes traditionnels...), les femmes quittent temporairement leur foyer, le plus souvent accompagnées de leurs jeunes enfants, et sont accueillies par des parents demeurant près de ces infrastructures.

Le devenir de cette forme ancienne de mobilité

La circulation des enfants est un mode d'organisation et de gestion du social et de l'économique à l'intérieur des lignages et en fonction des contraintes de l'environnement. La mise en évidence des différents fondements de cette circulation des enfants entre les

(2) Cette forme de placement, le plus souvent orientée vers les villes, correspond également à des stratégies de promotion économique et sociale ; de la part des parents biologiques, qui espèrent une intégration de leurs descendants dans les activités modernes et des transferts de richesse ultérieurs, comme des tuteurs, qui attendent des enfants confiés une reconnaissance assurant leur statut de citoyen aisé.

familles nous permet de constater le rôle des inégalités démographiques et économiques entre les familles, les groupes sociaux, les milieux de résidence, dans cette mobilité individuelle enfantine qui ainsi n'échappe pas au déterminisme de bien des mouvements migratoires ; on vérifie ainsi également combien ces échanges entre familles génèrent, immédiatement ou à terme, une mobilité spatiale et sociale pour les enfants concernés.

Quel est le devenir de cette mobilité qui se trouvait bien établie et codifiée dans beaucoup de sociétés traditionnelles ? Quelles sont les conséquences sur ces placements d'enfants de l'insertion de ces populations dans un monde de plus en plus marqué par la croissance démographique, l'urbanisation, la monétarisation des rapports de production et les nouvelles modalités de la stratification sociale qui y sont liées ? Les transformations des modèles et des comportements familiaux avec l'affaiblissement des structures lignagères, l'émergence de la cellule nucléaire comme institution autonome et l'individualisation des relations entre personnes au sein de la famille modifient-elles cette forme d'échange et de lien inter-familial ?

Face à ces questions deux thèses semblent s'affronter. L'une envisage une intensification de cette pratique dans les sociétés à "système hiérarchisé complexe", et ce à l'intérieur de réseaux débordant largement le cadre de la parenté et avec des types de transferts incluant des termes monétaires (Goody, *op. cit.*). Au contraire, D.K. Fiawoo (1978) soutient que la disparition progressive de la famille étendue traditionnelle et la nucléarisation des ménages conduisent, particulièrement dans les communautés urbaines, à l'émergence des pratiques de substitution à cette mobilité inter-familiale (nannies, servantes, maisons d'enfants...) pour faire face aux nécessités de scolarisation et d'éducation des enfants, notamment lorsque les deux parents travaillent.

Pour essayer de cerner l'évolution actuelle de cette pratique de la circulation des enfants entre les noyaux familiaux et son influence réelle sur l'intensité de la mobilité spatiale des jeunes individus nous étudierons la situation dans quelques populations ivoiriennes. Ces exemples permettront d'apprécier la permanence de ces pratiques selon différents modèles, dépendant des données culturelles propres à chaque milieu humain et des nouvelles caractéristiques de leur environnement.

LA MOBILITÉ DES ENFANTS EN CÔTE-D'IVOIRE

En Côte-d'Ivoire, le placement des enfants en dehors de la cellule nucléaire de leurs parents est relativement fréquent si l'on en juge par les données générales. En 1978, sont concernés 19 % des individus de moins de quinze ans à Abidjan (Antoine, Guillaume, 1986) et 16 % dans le reste du pays (Vimard, N'Cho, 1988).

Au-delà de ces chiffres généraux, nous privilégierons, pour mener notre analyse, trois milieux humains relativement diversifiés quant à leurs origines culturelles et à leurs activités (3). Le premier groupe est constitué par la population des villages de Memni et Montézo, situés à une cinquantaine de kilomètres à l'est d'Abidjan et peuplés essentiellement par les Akyé, appartenant à l'ensemble des Akan lagunaires. Très tôt insérés dans l'économie de plantation, ils subissent intensément la récession de ce système dans la partie Est de la Côte-d'Ivoire. La bipolarisation urbain-rural des familles akyé est ancienne et c'est notamment dans ce cadre que s'effectue la mobilité des enfants (Vimard, 1987). Quant à la crise, elle a contribué à intensifier les pratiques de solidarités entre villes (essentiellement Abidjan) et villages, les orientant vers des stratégies, familiales ou plus générales, d'assistance des milieux urbains envers les groupes villageois (Faussey, Vimard, 1988).

La sous-préfecture de Brobo, située à l'est de Bouaké, deuxième ville de Côte-d'Ivoire, représente notre deuxième milieu de référence. Les Baoulé, appartenant également au groupe akan, y sont nettement majoritaires. L'économie agricole d'auto-subsistance est dominante mais une frange de la population est intégrée aux activités administratives et commerciales propres au siège de la sous-préfecture. Cette population entretient de nombreux courants migratoires, saisonniers ou non, en direction surtout du centre-ouest et du sud-ouest ivoirien où se développent depuis une dizaine d'années de nouvelles zones de plantations (Adou, Koffi, 1987 ; Vimard, *op. cit.*).

La commune de Boundiali, au nord de la Côte-d'Ivoire, représente notre troisième milieu d'étude. Peuplée d'agriculteurs sénoufo, orientés vers la culture des produits vivriers et plus récemment celle du coton, de commerçants malinké et d'une minorité de fonctionnaires issus des différentes ethnies ivoiriennes, cette cité constitue un carrefour relativement bien situé en zone de savane entre les pays sahéliens et les régions forestières (Coulibaly et *al.* 1987).

(3) Ainsi les Akyé et les Baoulés constituent les deux premières communautés de notre étude, sont de filiation matrilinéaire, quant aux Sénoufo et aux Malinké, dominants dans le troisième milieu d'observation, ils sont patrilinéaires.

Intensité de la mobilité familiale

La mobilité familiale a des caractéristiques relativement différentes selon la population étudiée : tout particulièrement en ce qui concerne l'intensité de cette mobilité, les relations de parenté privilégiées et l'âge des enfants concernés (4). Deux modèles peuvent être dégagés. Dans les milieux ruraux akan (akyé et baoulé), les enfants confiés représentent une part très importante des enfants résidant de moins de vingt ans (autour de 40 %) : ce sont les liens grands-parents/petits-enfants qui dominent : 60 % des enfants confiés sont des petits-enfants du chef de ménage, ou de son épouse (graphique 1 et tableau 1), et les enfants confiés sont le plus souvent très jeunes (70 % ont moins de 10 ans). Par contre dans la commune de Boundiali (essentiellement peuplée de Sénoufo et de Malinké), les enfants confiés représentent "seulement" un peu plus de 20 % de l'ensemble des enfants ; ils sont à 65 % des collatéraux du chef de ménage, ou de son épouse, et ont plus de 10 ans dans 60 % des cas (5).

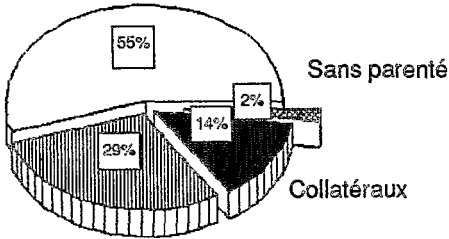
Tableau 1 : Données de base selon le milieu d'étude (en effectif).

	Memni-Montezo	Brobo	Boundiali
Population totale (résident de droit)	8 875	6 682	22 380
Célibataires de moins de 20 ans	4 455	3 495	12 837
Enfants confiés	1 999	1 624	2 756
dont :			
confiés directement	845		2 232
accueillis	1 154		524

(4) Notre analyse porte sur la mobilité des individus célibataires âgés de moins de 20 ans. On dénommera "enfants du couple" les descendants biologiques du chef de ménage et/ou de son conjoint, "enfants confiés" les enfants accueillis dans un ménage et qui ne sont pas des enfants du couple, "enfants placés" les enfants du couple qui sont transférés dans d'autres unités familiales. Quant à la notion "d'enfants à charge", elle représente l'ensemble des enfants résidant dans un ménage, ou élevés par une femme, quel que soit leur lien de parenté. Les données analysées sont issues des recensements et enquêtes réalisés par l'ENSEA d'Abidjan, en collaboration avec l'ORSTOM.

(5) Si l'on considère la composition moyenne des ménages de 2 personnes ou plus, les enfants confiés sont en moyenne 1.63 par ménage à Brobo et représentent 1/4 de l'effectif total de celui-ci ; par contre à Boundiali un ménage n'accueille, en moyenne, que 0.84 enfant confié, soit 13 % de son effectif.

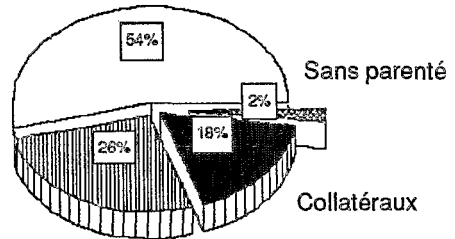
Enfants du couple



Petits-enfants

MEMNI-MONTEZO
(PAYS AKYE)

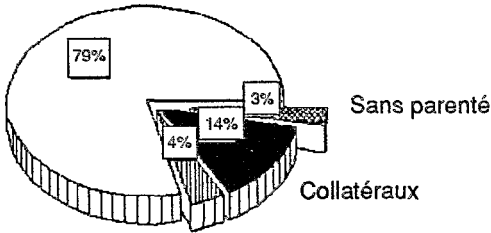
Enfants du couple



Petits-enfants

BROBO
(PAYS BAOULE)

Enfants du couple



Petits-enfants

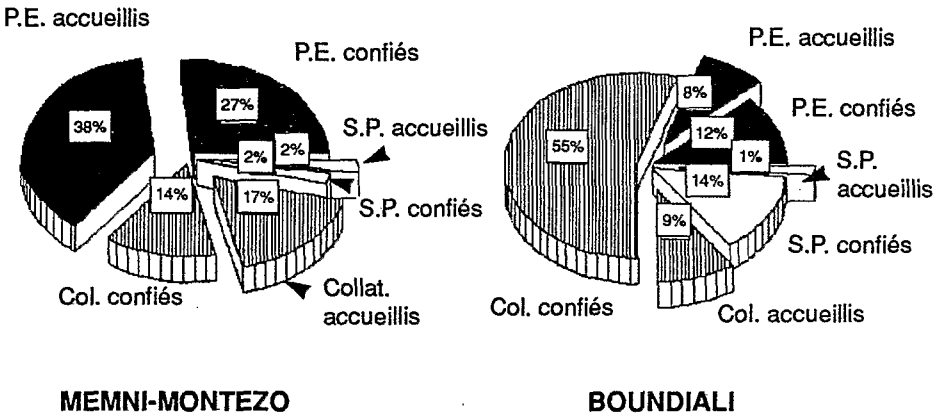
BOUNDIALI
(SENOUFO-MALINKE)

Graphique 1 : Relation de parenté des enfants

Lien de parenté avec le chef de ménage (ou/et son épouse) des enfants célibataires de moins de 20 ans selon le milieu urbain

Il est possible, à Memni-Montézo et à Boundiali, de préciser le terme "enfant confié", qui est un vocable très large, selon le mode d'insertion de ces enfants dans leur "ménage d'adoption". On distingue un premier groupe composé des enfants qui sont directement confiés au chef, ou à son conjoint, qui se trouve être leur plus proche parent dans le ménage ; il s'agit là d'une prise en charge totale au plan familial, social, économique (même si les parents biologiques supportent une partie des frais d'éducation et d'entretien des enfants) : ici la délégation des rôles parentaux est très large. Le second groupe concerne les enfants simplement accueillis, c'est-à-dire intégrés à un ménage avec l'un de leurs ascendants directs, le plus souvent leur mère, qui peut être la soeur, la nièce ou la propre fille du chef de ménage ; dans ce cas la prise en charge a essentiellement un caractère social et économique (surtout lorsque la mère de

l'enfant n'a pas d'activité indépendante et tient un rôle d'aide-familial dans le groupe domestique) mais l'éducation parentale quotidienne continue d'être principalement assumée par l'un des parents biologiques, surtout pour les jeunes enfants. Sur ce point, la distinction entre les deux milieux est remarquable (graphique 2).



Graphique 2 : Statut d'accueil des enfants confiés.

Lien de parenté avec le chef de ménage et mode d'insertion des enfants confiés en pays Akye et milieu Senoufo-Malinke.

(P.E. : Petits-Enfants ; COL. : Collatéraux ; S.P. : Sans-Parenté)

A Memni et Montézo, les enfants accueillis dans un ménage avec l'un de leurs parents biologiques représentent la plus grande part des enfants confiés (58 %). A Boundiali, par contre, ce sont les enfants directement confiés au responsable de ménage qui sont nettement majoritaires, représentant plus de 80 % des enfants confiés. Cet écart entre les deux milieux est particulièrement net si l'on considère le statut de parenté et d'accueil le plus représenté chez ces enfants : à Memni-Montézo, il s'agit des petits-enfants accueillis avec l'un de leurs ascendants chez leurs grands-parents (38 % des cas), tandis qu'à Boundiali, 55 % des enfants confiés sont des collatéraux du chef de ménage, ou de son épouse, (jeunes frères, cousins ou neveux) directement intégrés à la famille de leur aîné.

Les espaces de la mobilité familiale

Pour chacune des populations on considèrera les lieux de naissance des enfants, selon quatre modalités marquant l'extension de leurs espaces de provenance : l'unité de peuplement étudiée qui indique une absence de mobilité spatiale réelle par rapport au milieu

d'observation (6), le département d'appartenance, l'ensemble de la Côte-d'Ivoire (moins le département précité) et les pays étrangers (7).

On relève une nouvelle opposition entre les groupes akan et Boundiali quant à la mobilité géographique d'ensemble des enfants et à l'écart entre la mobilité des enfants des chefs de ménage et de leurs épouses, et celle des enfants confiés (graphique 3 page suivante). En pays Akyé la mobilité géographique est très faible de même que l'écart entre les deux groupes d'enfants : 12 % des enfants confiés ne sont pas originaires des villages où ils résident, contre 6 % pour les enfants du couple. En pays Baoulé la mobilité générale et l'écart sont un peu plus forts ; les proportions s'établissent respectivement à 35 % et 25 %. A Boundiali la différence est très importante parce que la mobilité des enfants confiés est particulièrement élevée : 56 % contre 23 % pour les enfants du couple, soit une mobilité près de 2.5 fois plus importante.

A Memni et Montézo, la mobilité des enfants semble représenter seulement un échange entre les ménages et a essentiellement un caractère familial (8). A Brobo, dans un contexte où les mouvements géographiques sont plus intenses la mobilité familiale a un contenu spatial certain. Quant à Boundiali la liaison est manifeste : pour plus de la moitié des enfants la mobilité familiale recouvre un déplacement, de relativement forte distance puisqu'il dépasse les limites du département.

LA MOBILITÉ DES ENFANTS DANS LE CADRE DES RELATIONS URBAIN-RURAL

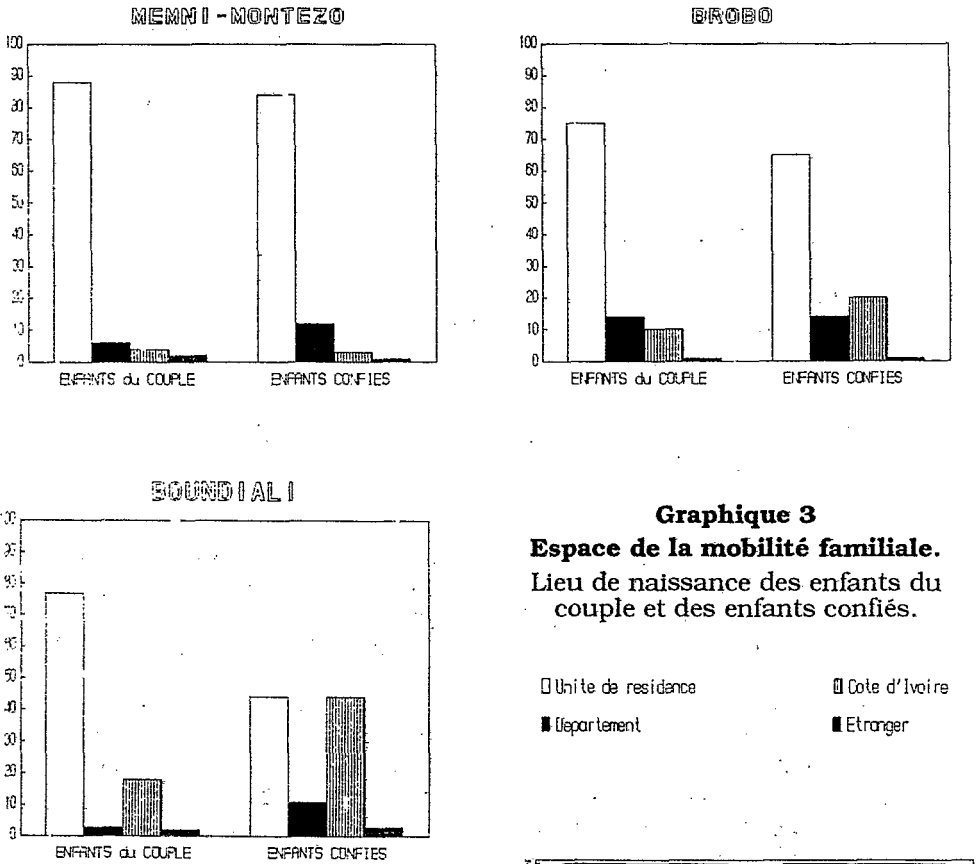
P. Antoine et A. Guillaume (*op. cit.*, p. 296) avaient observé, dès 1978, à partir d'Abidjan une certaine inversion des flux d'enfants, antérieurement orientés des campagnes vers les villes, sous l'effet de la crise économique qui rendait plus difficile l'éducation des jeunes dans les zones urbaines, car relativement plus coûteuse en argent et en temps. L'intensité des échanges, de toute nature, entre les villages de Memni et Montézo et son environnement, essentiellement polarisé

(6) Il s'agit pour Memni et Montézo des villages eux-mêmes, pour Brobo de la sous-préfecture et pour Boundiali de la commune.

(7) Il s'agit pour Memni et Montézo des villages eux-mêmes, pour Brobo de la sous-préfecture et pour Boundiali de la commune.

(8) Cette assertion est relativement simplificatrice dans la mesure où nous considérons la mobilité par rapport au lieu de naissance, et non au dernier lieu de résidence qui pourrait, lui nous indiquer une mobilité spatiale bien réelle dans un cadre de mouvements alternants entre les différents milieux de résidence des grandes familles akyé ; c'est un aspect que nous développerons dans le chapitre suivant.

sur Abidjan de par la proximité et l'importance politique, administrative et économique de cette agglomération, fournit une occasion privilégiée de mesurer la mobilité des enfants dans un cadre rural fortement marqué par ses relations avec le monde urbain.



Les composantes familiales et géographiques de la mobilité des enfants

On a pu relever précédemment une relativement faible mobilité des enfants à Memni et Montézo lorsqu'elle était considérée sur la durée de leur vie, c'est-à-dire par la comparaison entre leur lieu de naissance et leur lieu de résidence. Mais si l'on observe leurs mouvements migratoires sur une durée assez courte, en appréhendant les changements de lieux de résidence entre 1983 et 1985, l'appréciation

est quelque peu différente car l'on discerne une mobilité ayant une intensité certaine (tableau 2).

Tableau 2 : Indice de la mobilité des enfants à Memni et Montézo durant la période 1983-1985

	Enfants du couple	Enfants confiés	Enfants accueillis directement	Ensemble enfants confiés
% d'émigrés *	6	12	6	8
% d'immigrés**	6	16	10	13
Solde migratoire ***	46	70	74	144

* exprimé par rapport aux résidents en 1983

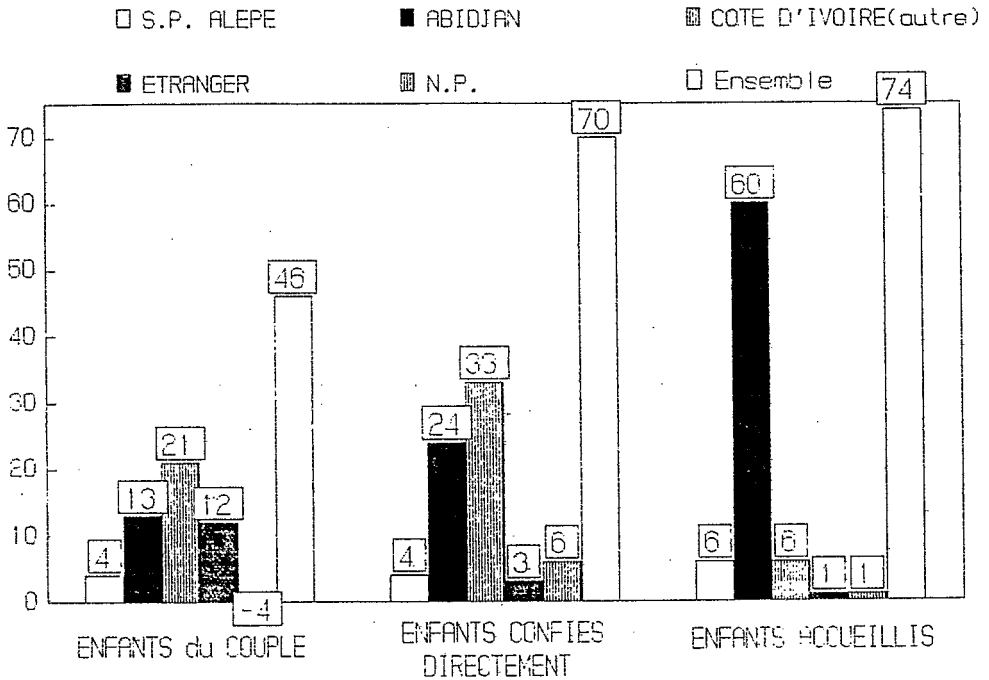
** exprimé par rapport aux résidents en 1985

*** en effectif

La part des enfants résidant en 1983 émigrés deux ans après est de 7 %, et en 1985 9 % des enfants résidant sont installés depuis moins de deux années. On relève également ici une mobilité des enfants du couple inférieure à celle des autres enfants et c'est surtout la circulation des enfants confiés directement au chef de ménage qui apparaît nettement supérieure. De ces différents flux migratoires résulte un solde positif de 190 enfants, soit un peu plus de 4 % du total des enfants résidant (9). L'importance de la mobilité des enfants confiés est une fois de plus démontrée puisqu'ils sont responsables de plus de 3/4 de cette balance migratoire positive, bien qu'ils ne représentent que 45 % de l'effectif total des célibataires de moins de vingt ans. Les relations avec Abidjan se révèlent privilégiées : plus de 50 % du solde leur sont dûs et elles représentent 55 % des immigrations et 60 % des émigrations. Les échanges avec l'ensemble de la Côte-d'Ivoire sont aussi importants (près du tiers du solde), mais ceux à l'intérieur de la sous-préfecture d'Alépé (7 % du solde) sont relativement restreints (graphique 4).

(9) La différence de comportement selon le sexe est faible si l'on considère l'ensemble des indices étudiés.

Graphique 4 : Solde migratoire à Memni et Montézo selon le lieu de migration (1983-1985).



L'origine des enfants immigrés confirme les données précédentes sur la faible mobilité des enfants considérée sur la durée de leur vie : en effet 50 % des immigrés sont des migrants de retour nés à Memni ou Montézo et 25 % sont originaires d'Abidjan ce qui atteste l'orientation privilégiée de ces migrations. En définitive quatre traits essentiels caractérisent cette mobilité des enfants : l'ampleur numérique de ces flux, leur réversibilité, leur orientation dominante vers Abidjan et enfin l'importance de la circulation des enfants d'un ménage à l'autre dans l'intensification de ces mouvements migratoires.

Les motifs de la migration des enfants confiés

La scolarisation constitue le principal motif de migration des enfants. Elle amène des échanges réciproques entre zones rurales et urbaines. En effet 43 % des enfants confiés à Memni et Montézo et 58 % des enfants placés à l'extérieur le sont pour ce motif. L'importance de ce phénomène est dû à l'inégal développement des infrastructures scolaires entre les régions (Saint Vil, 1981), mais également aux possibilités et aux conditions d'accès à ces infrastructures

(possibilités d'accueil par la famille, internat...). Cette migration pour motif "scolaire" concerne davantage les garçons (47 et 73 % respectivement pour les enfants confiés ou placés) que les filles (40 et 46 %). Cette différence correspond à la sous-scolarisation générale des filles aussi bien en zone rurale qu'urbaine (10). Le déséquilibre s'accroît avec l'âge car les garçons accèdent à des niveaux d'étude supérieurs : de 10 à 13 ans, 80 % des garçons migrent pour des motifs scolaires, au lieu de 45 % pour les filles. Les échanges liés à la scolarisation se font principalement avec Abidjan comme on pouvait le penser. 41 % des enfants placés à l'extérieur des villages pour être scolarisés le sont à Abidjan (31 % pour les autres villes de l'intérieur, 17 % à Alépé siège de la sous-préfecture), en retour les enfants confiés à Memni et Montézo pour scolarisation proviennent d'Abidjan pour 33 % d'entre eux (21 % des autres régions de Côte-d'Ivoire et 8 % d'Alépé).

Le deuxième motif de transfert d'enfants entre les familles est le placement comme "aide familiale" : il entraîne le départ massif des jeunes filles (31 %, pour seulement 12 % des garçons). En effet le placement des jeunes filles comme "petites bonnes", généralement chez leurs grands-parents, un oncle ou une tante, est un phénomène très fréquent à Abidjan où elles constituent une main-d'œuvre à moindre coût pour les familles d'accueil (Antoine et Guillaume, *op. cit.*). Ce type de migration a un poids identique dans les mouvements qui convergent vers nos villages d'observation (31 % pour les filles, 13 % pour les garçons). Dans ce cas, ces immigrations correspondent au besoin de main-d'œuvre domestique des villageois ; pour une activité agricole dans le cas des garçons, afin de pallier le déficit en force de travail provoqué par le départ des scolarisés, ou pour aider aux tâches ménagères dans le cas des jeunes filles (11).

Enfants à charge et enfants confiés

Globalement à Memni et Montézo, les enfants confiés représentent 22 % du total des résidents et 45 % de l'ensemble des enfants célibataires de moins de vingt ans. Cette part des enfants confiés dans l'ensemble des enfants à charge s'accroît avec l'âge des femmes : 6 % à 35-39 ans, 11 % à 40-44 ans et 17 % à 45-49 ans. Elle est plus importante chez les femmes veuves ou divorcées (15 et 18 % respectivement) que pour les femmes actuellement en union (7 %) car ces

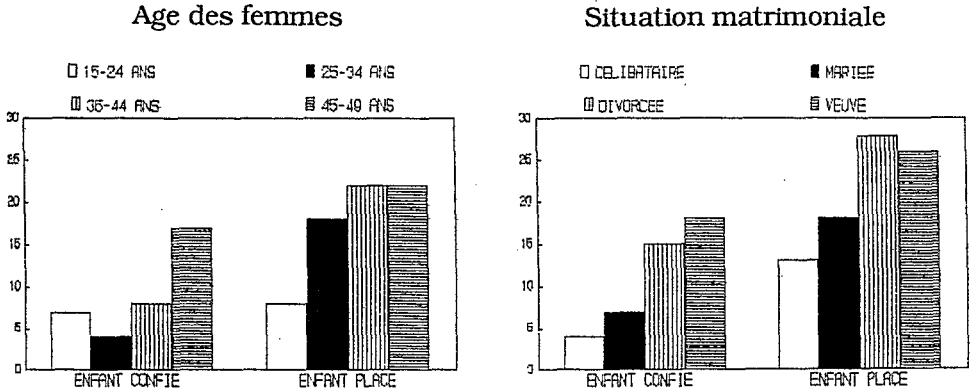
(10) A Memni et Montézo, 46 % des filles de moins de 20 ans ne savent ni lire ni écrire, et seulement 34 % des garçons.

(11) D'après nos résultats, l'apprentissage ne constitue pas un motif de mobilité pour cette population. En effet les activités artisanales sont très restreintes dans les villages mêmes, et une insertion des jeunes à ce type d'emploi ne semble pas faire partie des stratégies professionnelles des Akyé. Mais pour d'autres sociétés, la mise en apprentissage des enfants peut conduire à une mobilité spatiale et familiale importante.

femmes, seules, ont besoin de main-d'oeuvre familiale pour les aider aux tâches ménagères et agricoles, dans la mesure où une partie de leurs enfants résident avec leur père ou dans la famille de celui-ci (graphique 5) (12).

Graphique 5 : Importance démographique des enfants confiés.

Part des enfants confiés et placés (en %) selon l'âge et la situation matrimoniale des femmes à Memni et Montéza.



Les femmes placent à l'extérieur certains de leurs enfants selon une proportion variable selon leur âge : de 6 % à 20-24 ans à 20 % à 40-44 ans. Ces femmes plus âgées ont une descendance plus élevée, donc plus de possibilités de confier leurs enfants, qui arrivent d'autre part à un âge où se justifie une migration scolaire ou professionnelle. Les femmes divorcées ou veuves délèguent leurs rôles parentaux, à une autre personne que le père, pour le quart ou le cinquième de leur progéniture. Quant aux femmes mariées ou célibataires, elles conservent plus souvent leurs enfants dans la mesure où ils sont, en moyenne, moins nombreux : respectivement 15 % et 7 % d'entre eux ne résident pas avec elles (13).

Globalement les femmes en âge d'être fécondes placent à l'extérieur plus d'enfants qu'elles n'en accueillent : 0.40 enfants contre 0.22 en moyenne. Ainsi, en ce qui les concerne, les villages sont déficitaires de 292 enfants, les échanges avec Abidjan représentant près de la moitié de ce solde négatif. Ce déficit relatif à un groupe particulier de femmes, correspondant à un solde général positif, semble

(12) 27 % des enfants ne résidant pas avec leur mère sont placés chez leur père et 6 % des enfants accueillis par les femmes sont des enfants du mari issus d'une précédente union ; ces chiffres révèlent la forte mobilité conjugale des couples akyé mais ces enfants n'ont pas été considérés comme enfants confiés ou placés dans nos analyses.

(13) Plus la relation de parenté entre les enfants et leurs tuteurs est étroite, plus les enfants sont confiés jeunes : les grands-parents accueillent les enfants à 3 ans en moyenne, les oncles et tantes à 6 ans et les autres tuteurs à plus de 7 ans.

confirmer la redistribution des enfants des femmes en âge d'être féconde, vers d'autres femmes plus âgées ou des parents ayant un emploi salarié à Abidjan, plus à même de les élever.

LES COMPOSANTES SPATIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MOBILITÉ FAMILIALE

Les diversités de la mobilité familiale : vers des modèles divergents

La mobilité familiale des enfants se révèle particulièrement fréquente et diverse dans les populations ivoiriennes. L'évolution économique et sociale de ces dernières décennies n'a pas entamé l'intensité de ce comportement familial ; on peut même émettre l'hypothèse que la crise économique a conduit les familles les plus démunies à placer davantage leurs enfants, de manière temporaire ou de façon plus durable, dans des familles disposant de conditions de vie moins précaires ; quoiqu'il en soit l'intensité des flux respectifs entre ville et campagne semble en avoir été affectée.

Si la mobilité familiale des enfants est très répandue et est toujours porteuse d'une intensification de leur mobilité spatiale, elle s'effectue dans les différentes populations selon des formes si caractérisées que celles-ci semblent être l'expression de modèles distincts. Considérons tout d'abord l'aspect purement familial de cette mobilité. Il permet d'opposer, d'une part, les milieux ruraux akan où les placements d'enfants, particulièrement nombreux, se font en priorité chez les grands-parents (14), et d'autre part, la commune de Boundiali où les enfants sont confiés moins fréquemment mais selon des échanges privilégiés entre collatéraux.

La perception de l'articulation entre la mobilité familiale et la mobilité spatiale permet également de distinguer nettement nos populations. A Memni et Montézo la mobilité est interne aux villages et son contenu est alors exclusivement familial, ou elle est faite de migrations de retour dans le cadre des flux alternants entre Abidjan ou les autres villes ivoiriennes et le monde rural. A Brobo si la mobilité familiale est souvent liée à un mouvement géographique, elle accroit dans de faibles proportions la mobilité spatiale de l'ensemble

(14) Ceci est une pratique assez novatrice par rapport à la société traditionnelle où les enfants étaient le plus souvent confiés à des oncles ou des frères de leur mère. On peut voir là l'influence de la baisse de la mortalité qui en augmentant l'espérance de vie permet à davantage d'enfants d'avoir leurs grands-parents survivants durant une grande partie de leur jeunesse ; mais un certain affaiblissement des liens traditionnels entre collatéraux semble intervenir également ici : on remarque notamment que les biens de la famille restreinte tendent à se transmettre de plus en plus en ligne directe (du père au fils aîné) et non plus de l'oncle au neveu comme dans le système matrilinéaire traditionnel des Akan.

des enfants. Quant à Boundiali, dans un cadre économique et social davantage inséré dans les sphères administratives et économiques modernes, la mobilité familiale est de moindre importance mais elle augmente fortement l'intensité de l'immigration générale des enfants et contribue à la croissance démographique de la ville.

Les nouvelles logiques de la mobilité familiale

Dans le cadre du mode de production domestique, relatif aux sociétés à économie d'autosubsistance, caractérisé par une absence d'accumulation des biens d'échange de la part des unités sociales, la mobilité des individus et la redistribution des dépendants, notamment celle des enfants, entre les ménages permettaient une meilleure adéquation entre les effectifs d'individus productifs et improductifs au sein des groupes domestiques et une répartition plus équilibrée entre les femmes, des enfants à élever.

L'adoption des enfants favorisait la permanence des rapports de production et de reproduction "par une manipulation des rapports de parenté". Aussi la politique de réaffectation des individus s'établissait-elle en fonction des exigences de la production agricole et de la consommation domestique (Meillassoux, 1975, p. 194). Cette mobilité s'effectuait alors dans un espace social restreint, restait spatialement très circonscrite et se révélait porteuse d'une très faible mobilité socio-économique.

Lorsque ces sociétés se sont trouvées confrontées puis intégrées à une économie commerciale, paysanne ou urbaine, le souci d'une juste répartition de la main-d'oeuvre agricole est devenu secondaire dans la mesure où devenait possible la capture d'une force de travail allogène, notamment lors du développement des cultures de rente. Mais la scolarisation et l'extraversion de ces sociétés vers les activités modernes sont venues réactiver la mobilité familiale qui a acquis alors une composante spatiale et socio-économique plus marquée (Quesnel, Vimard, *op. cit.*). Tout particulièrement lorsqu'elle orientait les flux d'enfants du monde rural vers les villes, cette mobilité devenait le vecteur d'une promotion économique et sociale des enfants déplacés d'une sphère d'activité à l'autre. Ce type de phénomène a particulièrement influé sur l'évolution de la société akyé de Memni et Montézo : une large partie de la population a pu s'intégrer aux activités modernes et plusieurs de ses ressortissants sont parvenus aux plus hautes fonctions de la ville et de l'Etat. Cette promotion retentissait sur la position des parents biologiques comme sur celles des familles d'accueil. L'ensemble de cette mobilité des individus et des familles intervenait directement sur la reproduction de la société dans la mesure où elle faisait obstacle au cloisonnement en classes ou tout au moins à leur reproduction à l'identique d'une génération à l'autre ; malgré tout, en permettant une surexploitation de certains

jeunes individus, cette pratique contribuait à une différenciation naissante et croissante des groupes sociaux (Etienne 1979, p. 100-101).

Aujourd'hui dans les sociétés africaines les plus intégrées à l'économie marchande on assiste à une transformation totale des rapports de production et de reproduction domestique et à une modification des structures sociales avec, en particulier, une accumulation différentielle de la force de travail, du patrimoine foncier, devenu moyen de production, et du pouvoir économique et politique entre les familles comme entre les groupes sociaux. Aussi la circulation des enfants s'effectue-t-elle dans un espace plus large mais aussi plus fragmenté et plus hiérarchisé, entre des familles soumises à des contraintes économiques et à une stratification sociale croissante. Ces transferts d'enfants s'intègrent dans un système général de droits et d'obligations ; mais si celui-ci demeure l'un des éléments des sociétés africaines, il est cependant ébranlé dans cette période de déflation prolongée et d'ajustement structurel qui caractérisent aujourd'hui les économies africaines (Maheu, 1989). Ce système trouve en effet actuellement ses limites puisque de plus en plus de ménages vivent à la marge (les charges induites par leurs obligations dépassent leurs revenus salariaux) et doivent développer des pratiques de crise qui restreignent les possibilités d'accueil des individus n'appartenant pas à la famille restreinte (Vidal, Le Pape, 1986). La juste répartition entre producteur et consommateur retrouve de l'importance surtout dans les familles aux conditions de vie précaires ; quant à la mobilité socio-économique, les barrières de classes devenues plus rigides, elle se fait plus limitée et devient un instigateur moins puissant de la mobilité des enfants (Etienne, 1987 p. 76). En définitive celle-ci dépend aujourd'hui davantage des pressions exercées de l'extérieur : d'une part la concentration des activités économiques et des infrastructures en quelques lieux du territoire national, d'autre part l'inégalité croissante entre les groupes sociaux qui provoquent une instabilité croissante de l'organisation familiale dans certaines populations. Aussi peut-on estimer que de plus en plus ce seront les exigences de l'affectation future des enfants dans les différentes sphères d'activités, définies géographiquement et économiquement, la réorientation de la dépendance entre villes et campagne et l'émergence de nouveaux modes de structuration familiale, en réponse à la destabilisation des familles actuelles, qui orienteront les échanges d'enfants dans les différents espaces : ces trois phénomènes pouvant agir de manière simultanée (15).

(15) On a noté une réorientation des flux d'enfants d'Abidjan vers le pays Ahyé en tant que réponse à une difficulté croissante de leur éducation en ville, relevons qu'elle correspond également à une volonté exprimée par l'Etat de promouvoir le retour à la terre des jeunes ayant été scolarisés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADOU A., KOFFI N', 1987 - **La population de Brobo**, *Etudes et recherches* n° 13, ENSEA, Abidjan.
- ANTOINE P., GUILLAUME A., 1986 - **Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés**. *Les familles d'aujourd'hui*, AIDELF, Paris : 289-297.
- COULIBALY D., DOH A., N'DIAYE P., RAMAMONJISOA C.E., 1987 - **La population de la commune de Boundiali**, *Etudes et Recherches* n° 15, ENSEA, Abidjan.
- ETIENNE M., 1979 - **Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)**, *l'Homme*, juil., déc. 1979, XIX (3.4.) : 63-107.
- ETIENNE M., 1987 - **Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)**, *Anthropologie et Sociétés*, 1987, vol. II, n° 1 : 71-93.
- FAUSSEY C., VIMARD P., 1988 - **Une économie villageoise assistée en milieu forestier ivoirien**, *communication au 7e Congrès Mondial de Sociologie Rurale*, Bologne, Italie, 25 juin-2 juillet 1988.
- FIAWOO D.K., 1978 - **Some patterns of foster care in Ghana**, In C. Oppong, G. Adaba, M. Bekombo-Priso and J. Mogey (éd.), *Marriage, fertility and parenthood in West Africa*, Université Nationale Australienne, Canberra : 273-288.
- FORTES M., 1949 - **The Web among the Talensi**, *London, Oxford University Press* (cité par E. Goody, 1978).
- FRANK O., 1985 - **La mobilité des enfants et l'autosuffisance économique des femmes dans le milieu patriarcal africain**, in *Femmes et Politiques alimentaires*, collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris : 641-652.
- GOODY E., 1978 - **Some theoretical and empirical aspects of parenthood in West Africa**. In C. Oppong, G. Adaba, M. Bekombo-Priso and J. Mogey (éd.), *Marriage, fertility and parenthood in West Africa*, Université nationale Australienne, Canberra : 227-272.
- GOODY E., 1982 - **Parenthood and social reproduction : fostering and occupational roles in West Africa**. *Cambridge University Press* (cité par O. Frank, 1985).
- ISIUGO-ABANIHE U., 1983 - **Child fostering in West Africa : prevalence, determinants and demographic consequence**. *Doctoral dissertation*, University of Pennsylvania (cité par O. Frank, 1985).
- LOCOH T., 1984 - **Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest**. Le Togo méridional contemporain, Cahier n° 107 de l'INED, Paris, PUF.
- MAHIEU F.R., 1989 - **Transferts et communauté africaine**, *STATECO*, n° 58-59 : 107-136
- MEILLASSOUX, 1975 - **Femmes, greniers et capitaux**, Maspero, Paris.
- QUESNEL A., VIMARD P., 1988 - **Dynamique de population en économie de plantation, le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo)**, *collection Etudes et Thèses*, ORSTOM, Paris.
- SAINT VIL J., 1981 - **Migrations scolaires et urbanisation en Côte-**

d'Ivoire - Cahiers d'Outre-mer 34
(133) : 25-41.

VIDAL C., LE PAPE M., 1986 - Pratiques de crise et conditions sociales des enfants à Abidjan (1979-1985).
ORSTOM-CNRS. Abidjan

VIMARD P., 1987 - Diversité des structures familiales en Côte-

d'Ivoire, une approche à partir d'études de cas en milieu rural akan,
ORSTOM, Abidjan.

VIMARD P., N'CHO S., 1988 - Les noyaux familiaux en Côte-d'Ivoire structures et probabilités de transition, communication au Congrès Africain de Population, Dakar, Sénégal, 7-12 novembre 1988.